



# Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

## Lettre d'Information n°20

décembre 2015

---

### EDITO entre Rome et Paris

A Rome, dimanche 29 novembre, entre 10 et 20 000 personnes ont marché pour le climat de Campo dei Fiori aux Forums, avec Legambiente, i Verdi, Wwf, la Lipu, Rsu Almagora, Oxfam italia, Aifo et des dizaines d'autres associations. En tête du cortège, l'ambassadrice de France, Catherine Colonna, et la présidente de la chambre des députés, Laura Boldrini, portent la bannière «Cop 21, un vero accordo per cambiare». Un regret : la communauté française, qui a particulièrement besoin de solidarité en ce moment, n'a été ni informée ni invitée à cette marche, dédiée aussi aux parisiens empêchés de participer à ce grand mouvement mondial. La section Français du monde, mobilisée au dernier moment, était représentée par son président, ses adhérents, son délégué consulaire et une conseillère consulaire.

À Paris, deux semaines après, on se recueille toujours devant le Bataclan; on y passe dans un grand silence. Il y a des drapeaux aux fenêtres, mais pas tant que ça, comme s'il y avait une réticence : bleu, blanc, rouge, ce sont des couleurs festives après tout. C'est plutôt calme disent les commerçants, mais ça commence à reprendre. Place de la République, la nuit, mille bougies jettent leur petite flamme, et jour et nuit des gens entretiennent le pied tristement fleuri de la République. On dirait un autel. Mais on y proclame Paris je t'aime! Vous n'aurez pas ma haine! Même pas peur!

Un lundi calme comme un dimanche à la veille de la conférence sur le climat. Circulation réduite, sécurité oblige. Sur ce front aussi il faut faire face. Presser les gouvernants de prendre des mesures radicales, et puis accepter ou inventer de nouveaux modes de vie. Les catastrophes naturelles et les forces obscurantistes qui sèment la mort et la guerre ont en commun de précipiter des milliers de gens vers de nouveaux rivages, où on ne veut pas forcément d'eux. À notre petite échelle de citoyen et d'électeur, faisons entendre la voix de la raison, ne laissons pas de place aux forces antidémocratiques. Même pas peur!

---

### RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

#### Assemblée générale

Notre assemblée générale s'est tenue jeudi 8 octobre à la médiathèque de l'Institut français-Centre Saint Louis, gracieusement mise à notre disposition, en présence de Mme la Consule et des deux Conseillers consulaires membres de notre bureau.

L'année a été marquée par :

- la participation, au titre de l'une des deux associations nationales des Français de l'étranger reconnues d'utilité publique, aux Conseils consulaires des Bourses scolaires, au Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale, au Conseil consulaire pour l'emploi et la formation, au Comité de sécurité suite aux attentats de janvier.
- l'envoi régulier à toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de Rome de la lettre d'information bimestrielle
- l'animation du site web et de la page Facebook de la section
- l'organisation d'un café-rencontre mensuel tous les 2<sup>ème</sup> jeudi du mois
- l'organisation de plusieurs événements mêlant ou alternant convivialité, réflexion et culture.

Le bureau nouvellement élu est composé de:

- |                       |                |
|-----------------------|----------------|
| • François Giraud     | Président      |
| • Olivier Spiesser    | Vice-président |
| • Emmanuelle Magne    | Trésorière     |
| • Janine Archer       | Trésorière     |
| • Béatrice Bonneval   | Secrétaire     |
| • Syvie Rémondière    | Membre actif   |
| • Françoise Manssouri | Membre actif   |
| • Céline Guépin       | Membre actif   |

Le compte rendu complet est disponible [sur notre site](#)

### **Conseils consulaires**

Le 4 novembre dernier se sont tenus le deuxième Conseil consulaire des bourses scolaires, le Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale et le Conseil consulaire de l'emploi et de la formation professionnelle en présence des trois Conseillers consulaires Français du monde.

Les comptes rendus sont disponibles [sur le site de l'ambassade](#)

### **Soirée musicale de solidarité avec les réfugiés**

Grâce à l'un de nos adhérents qui y est bénévole, notre section a rencontré l'association [Prime-Italia](#) qui œuvre pour l'insertion professionnelle des réfugiés, et décidé d'une action commune.

Plus d'une centaine de personnes, dont les trois conseillers consulaires et le délégué consulaire Français du monde, ont participé à une soirée musicale de solidarité vendredi 13 novembre. Le proviseur du Lycée Chateaubriand a mis à disposition le gymnase de la Villa Strohl-Fern, des musiciens amateurs et talentueux l'ont animé, nos deux sommeliers ont servi des centaines de verres de vin de domaine italien, de nombreux participants ont apporté des pâtisseries vendues au profit de la soirée, avant une fin précipitée et attristée à l'annonce des odieux attentats de Paris. Presque un millier d'euros de bénéfice ont été remis à Prime-Italia la semaine suivante. Merci à tous les participants.

Vous trouverez des photos et vidéos [ici](#).

### **Prochaines activités**

Suivez nos actualités sur le [site de notre section](#).

**Nos activités sont ouvertes à tous.** Certaines nécessitent une inscription,

qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et parfois une participation financière, avec un tarif préférentiel pour nos adhérents.

Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez figurer sur notre mailing-liste pour être tenu au courant et pouvoir vous inscrire à nos activités, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à [fdmadferoma@gmail.com](mailto:fdmadferoma@gmail.com). Nous vous invitons également à nous faire part de vos suggestions.

**Dîner de fin d'année** vendredi 11 décembre à la [Trattoria degli amici](#), un restaurant qui n'est pas seulement un restaurant.

Géré par une coopérative locale organisée par la Communauté Sant'Egidio, il emploie des personnes handicapées accompagnées par des professionnels et des amis qui aident bénévolement. Dans les salles sont exposées les œuvres d'artistes handicapés des laboratoires d'art de la communauté Sant'Egidio.

Inscription par mail à [fdmadferoma@gmail.com](mailto:fdmadferoma@gmail.com) avant le jeudi 10 décembre.

Notre **rencontre mensuelle** à la librairie-café [Caffè Bohemien](#), via degli Zingari, 36, dans le quartier Monti, métro Cavour reprend à partir du jeudi 14 janvier. Accès libre, pas d'inscription, pas de participation financière, en dehors des consommations.

**Dégustation d'huiles d'olive** vendredi 12 février, lieu à définir.

---

## LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

### Elections régionales

Les élections régionales françaises de 2015 auront lieu les **6 et 13 décembre 2015** afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de six ans. Seul le conseil départemental de Mayotte, qui exerce également les compétences de la région et qui a déjà été renouvelé le 2 avril 2015, ne participe pas à ce scrutin.

Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées en 2015 selon l'[Acte III de la décentralisation](#).

#### Mode de scrutin

Les conditions pour être élus aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

Les listes de candidats sont constituées selon le principe de la parité stricte.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %) reçoit le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, et notamment fusionnées pourvu qu'elles aient obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Au second tour, seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le 1er tour mais la majorité

absolue n'est plus requise.

### Vote des Français de l'étranger

Si vous habitez à l'étranger, vous pouvez participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre à condition d'être inscrit sur une liste électorale. Vous ne pouvez pas voter depuis l'étranger, vous devez voter en France ou [donner procuration](#).

---

## **AGENDA**

Du **24 novembre au 8 décembre**, participez à la première grande course connectée inter-régions. Coureurs débutants ou aguerris, dédiez vos kilomètres à la région "Français de l'étranger" [au profit du Téléthon](#) via votre application ou montre GPS connectée

**Dimanche 6 et 13 décembre** : élections régionales

**Vendredi 11 décembre à 20h30** : dîner de fin d'année, à la [Trattoria degli amici](#), Piazza S. Egidio, 6 ROMA (Trastevere)

**Jeudi 14 janvier de 15 à 17 heures** : Permanence de vos conseillers consulaires. Olivier Spiesser vous reçoit au consulat de France à Rome, via Giulia 251 (olivier.spiesser@conseiller-consulaire.com)

**jeudi 14 janvier à 19h au caffè Bohemien** (via degli Zingari, 36 - métro Cavour) : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

**Jeudi 11 février de 15 à 17 heures** : Permanence de vos conseillers consulaires. Françoise Manssouri vous reçoit au consulat de France à Rome, via Giulia 251 (francoise.manssouri@conseiller-consulaire.com)

**jeudi 11 février à 19h au caffè Bohemien** (via degli Zingari, 36 - métro Cavour) : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

**Vendredi 12 février** : Dégustation d'huiles d'olive, lieu à définir

---

## **INFOS PRATIQUES**

### **Réforme des successions internationales**

**Le 17 août 2015**, les règles en matière de succession internationale ont changé avec l'entrée en application du règlement (UE) n° 650/2012 du 4 juillet 2012 sur les successions.

Avant cette date, en cas de décès à l'étranger, c'était la loi civile du dernier domicile du défunt qui s'appliquait pour les successions de biens mobiliers, et celle du pays où sont situés les biens immobiliers pour ces derniers.

A partir du 17 août 2015, la loi applicable à la succession est celle de la dernière résidence habituelle du défunt et cela pour l'ensemble des biens (art.21 §1). Ce critère déterminera la loi applicable à l'ensemble des opérations successorales. Du fait du caractère universel du règlement, la loi applicable peut être celle d'un Etat partie au règlement ou d'un Etat tiers.

Le nouveau règlement européen sur les successions permet à tout citoyen

résident à l'étranger ou envisageant de le faire, de choisir dès aujourd'hui la loi du pays dont il a la nationalité pour régir sa succession le moment venu. La loi choisie peut être celle d'un Etat membre (partie au règlement) ou celle d'un Etat tiers. Dans ce contexte, il est important pour les Français qui s'établissent à l'étranger de pas perdre de vue la grande diversité des droits susceptibles de s'appliquer à leur situation personnelle : c'est vrai en matière successorale mais c'est aussi vrai pour le droit de la famille. Il relève en premier lieu de la responsabilité des personnes de s'informer sur la loi applicable à leur situation personnelle et de s'entourer au besoin de la garantie que peut présenter l'information délivrée par un professionnel du droit. A cette fin, tous les postes diplomatiques et consulaires possèdent une liste de notoriété d'avocats et parfois de notaires, quand cette fonction existe localement, qui peut être utilisée par les Français qui souhaitent connaître plus en détails la législation de leur pays de résidence, notamment sur le thème des successions.

Les postes diplomatiques et consulaires n'ont pas en revanche vocation à conseiller les Français dans le domaine notarial, domaine dans lequel leurs fonctions sont exercées avec l'appui et l'expertise des notaires de France, en dehors de l'Europe. L'information relative aux conséquences de ce règlement européen sur la loi prévalant en matière de succession est déjà accessible sur le [site du Conseil supérieur du notariat](#).

---

**Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et**  
[adhérez à](#)

**Français du monde-adfe**  
Section de Rome et du Latium  
[fdmadferoma@gmail.com](mailto:fdmadferoma@gmail.com)

**Visitez notre site web**  
<http://www.francais-du-monde.org/site-section/rome/>  
**notre page Facebook**  
[Français du monde adfe Rome](#)

N'hésitez pas à diffuser largement cette lettre d'information

*NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux adresses emails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi a pour objectif d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous pour que votre adresse email soit supprimée de notre fichier.*